

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

**AVIS DES COMMISSIONS DU  
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**SUR**

**LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION RÉUNION  
POUR L'EXERCICE 2015**

## « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES »

Sur la forme, la Commission tient à souligner deux avancées notables ayant trait à la présentation. La première concerne « *les chiffres clés de la Région* » annexés au rapport de présentation qui fournissent des éléments de comparaison budgétaire. La seconde est l'apparition du secteur des Affaires européennes au titre des rapports sectoriels, ce dont elle se félicite<sup>1</sup>.

Dans un souci de cohérence, la Commission regrette que les secteurs du Patrimoine Immobilier et des Ressources Humaines ne fassent pas l'objet d'un rapport sectoriel à part entière, comme pour les Orientations budgétaires. Dans la même logique, une harmonisation de la présentation de tous les secteurs d'intervention permettrait une plus grande lisibilité et donc une meilleure compréhension dans le cadre d'une analyse budgétaire.

De plus, une telle présentation serait de nature à faciliter les évaluations que la Collectivité s'est engagée à réaliser dès 2010. Au regard du principe de bonne gouvernance, la Commission rappelle que la démarche d'évaluation doit se généraliser à l'ensemble des politiques menées sur notre territoire. L'année 2015 étant la dernière année de l'actuelle mandature, elle revêt toute son importance au titre des évaluations citoyennes à mener<sup>2</sup>.

### I. RAPPORT DE PRÉSENTATION

La Commission note que ce projet de budget marque l'achèvement des engagements de la mandature et s'inscrit en conformité avec les Orientations budgétaires. Équilibré en dépenses et en recettes, il se chiffre à 1 062,79 M€ (en budget principal - CP - pour 855,425 M€ en 2014, soit une évolution de 24,2 %).

Pour leur part, les AP/AE<sup>3</sup> connaissent une évolution de 22,30 % passant de 523,659 M€ à 640,321 M€, due notamment au projet Très Haut Débit.

Les inscriptions budgétaires correspondantes font augmenter l'investissement à un haut niveau<sup>4</sup>. Elles traduisent en particulier la montée en charge des travaux de la Nouvelle Route du Littoral, financés pour l'essentiel par un recours à l'emprunt, en forte progression<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Avis du CESER sur le projet de Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2011 – Bureau du 10 mars 2010 par délégation de l'Assemblée plénière du 3 décembre 2010.

<sup>2</sup> Contribution du C.E.S.R. « *Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens* » - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

<sup>3</sup> Autorisations de Programme/Autorisations d'Engagement.

<sup>4</sup> Soit 64 % des dépenses totales en 2015, 58 % en 2014.

<sup>5</sup> De 380,132 M€ (soit 36 % des recettes totales) en 2015 (pour 216,502 M€ en 2014 représentant 25 %) - Plus d'1/3 des Crédits de Paiement en 2015, soit 360 M€ seront affectés à la Nouvelle Route du Littoral.

Si la Commission salue la décision de la Collectivité de maintenir inchangés les taux et tarifs des taxes régionales pour 2015, elle relève cependant qu'à un moindre rendement des recettes fiscales<sup>6</sup>, s'ajoutera la baisse globale des concours financiers de l'État<sup>7</sup>; ce qui conduira à une quasi-stabilisation des recettes de fonctionnement. Il convient de souligner que certaines recettes sont liées à la consommation des ménages et des entreprises et qu'en conséquence, si la situation de crise perdurait, un « effet ciseau » serait à craindre<sup>8</sup>.

Cependant, si la Commission constate que les dépenses de fonctionnement sont très proches du montant de la trajectoire d'équilibre, une vigilance accrue de la Collectivité est nécessaire afin d'éviter tout dérapage.

La Commission relève, par ailleurs, que :

- les transferts de personnel (des lycées et routes nationales) opérés au titre de la loi de 2004 et des mesures récentes qui y sont liées (augmentation des taux de cotisations pension civile pour les personnels en détachement),
- les mesures nouvelles (hausse des taux de cotisation retraite CNRACL<sup>9</sup>, reclassement des catégories B et C),

ont eu des conséquences sur le budget de fonctionnement de la Région Réunion.

Les mesures de reclassement annoncées pour 2015 auront le même impact, de même que le renforcement du personnel nouvellement affecté à la gestion du FEDER.

Dans ce cadre et dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la Commission estime qu'une présentation sectorielle des dépenses de personnel (au-delà du seul état des postes budgétaires annexé) s'avère nécessaire. De même, qu'un dispositif de G.P.E.E.C.<sup>10</sup>, pour appréhender l'évolution des emplois, est tout aussi indispensable.

Compte tenu de la tendance à la baisse du niveau d'épargne<sup>11</sup>, la Commission a les mêmes interrogations que formulées dans son avis sur les Orientations budgétaires. Elle rappelle la vocation première de la Région en matière de soutien à l'économie locale et donc à la création d'activités et d'emplois. Elle invite fortement la Collectivité à s'assurer des retombées en la matière<sup>12</sup> et à les mesurer dans le cadre de ses évaluations (cf. supra).

---

<sup>6</sup> Deuxième source des recettes, la fiscalité représente 29 % des recettes totales de fonctionnement (35 % en 2014). « *Moins fiscalisées les ressources des régions sont moins dynamiques et contribuent à réduire le taux d'épargne brute* » cf. page 42 du Rapport de présentation « *Les chiffres clés de la Région* ».

<sup>7</sup> De 180,710 M€ pour 2015 contre 184, 210 M€ pour 2014, soit une baisse de 1,4% : baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 5,3M€ pour 2015 due à la contribution au déficit public et poursuite du gel des autres dotations (Dotation Générale de Décentralisation et Dotation Régionale d'Équipement Scolaire).

<sup>8</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2013 - Assemblée plénière du 11 décembre 2012.

<sup>9</sup> Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

<sup>10</sup> Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

<sup>11</sup> De 161,1 M€ en 2014 à 141,6 M€ en 2015.

<sup>12</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Commission estime qu'un suivi et une actualisation du P.P.I.-P.P.F.<sup>13</sup> s'avèrent indispensables pour apprécier la faisabilité financière dans le temps des interventions de la Collectivité. Son analyse doit permettre de définir une stratégie de financement adaptée aux priorités, dans le respect des capacités budgétaires. À ce sujet, la Commission réitère sa demande formulée lors des Orientations budgétaires<sup>14</sup>.

## **II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPÉENNES - PROGRAMMES EUROPÉENS »**

La Commission se félicite que ce secteur fasse l'objet d'une présentation sectorielle conformément à ses préconisations. Celle-ci est d'autant plus la bienvenue que l'Assemblée régionale est nouvellement Autorité de gestion du FEDER<sup>15</sup> Convergence dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Le budget 2015 acte donc la première année d'exercice effectif de cette nouvelle compétence par la mise en place d'un budget annexe, doté d'une autonomie financière. Les inscriptions budgétaires correspondantes sont de 141,350 M€<sup>16</sup>; la totalité des AP/AE (1,130 Md€) a été ouverte au budget 2014 et intégralement engagée.

La Commission rappelle les responsabilités financières qui incombent au Conseil régional en tant qu'Autorité de gestion au regard de l'enveloppe attribuée à la Réunion (la plus importante de France).

L'adoption d'un budget annexe est de nature à donner une plus grande lisibilité tant de la gestion des subventions européennes que des opérations mises en œuvre. De façon plus globale, c'est l'articulation des diverses sources de financement, la coordination des différents niveaux d'intervention et donc la cohérence de l'ensemble des politiques locales, régionales, nationales et européennes à l'échelle du territoire qu'il convient de rechercher<sup>17</sup>. Dans ce cadre, la Commission invite la Collectivité à porter une grande attention aux opérations d'évaluation. Elle regrette, une nouvelle fois, que le Comité Régional d'Évaluation<sup>18</sup> des programmes européens (dont le CESER est membre) ne fonctionne pas alors que la pratique des évaluations des programmes européens pourrait servir d'exemple pour généraliser la procédure à l'ensemble des politiques publiques menées localement<sup>19</sup> (dont celles mises en œuvre par la collectivité régionale). Sur ce point, la Commission sera particulièrement vigilante sur les futurs travaux menés par le CRE, dont la validation des évaluations à programmer.

---

<sup>13</sup> Programme Pluriannuel d'Investissement - Programme Pluriannuel de Fonctionnement.

<sup>14</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>15</sup> Fonds Européen de Développement Régional.

<sup>16</sup> Soit 1/8<sup>ème</sup> de l'enveloppe totale.

<sup>17</sup> Avis des Commissions « Affaires générales, financières et des Relations internationales », « Développement économique » et « Aménagement, Développement durable, Énergie et Déplacements » sur le Budget annexe FEDER 2014-2020 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>18</sup> CRE.

<sup>19</sup> Contribution du C.E.S.R. : « Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens » - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

Concernant la programmation en cours, la Commission constate que la Collectivité a déployé tous les moyens possibles pour que les principaux programmes franchissent les seuils de certification fixés et ainsi surmonter la règle du dégageant d'office. Elle l'encourage à poursuivre dans cette voie afin de s'assurer de la bonne transition entre les deux générations de programmes (2007/2013-2014/2020) et d'éviter tout retard au démarrage pouvant être préjudiciable aux porteurs de projet. La Commission souligne que malgré l'absence de définition des contreparties issues du futur C.P.E.R.<sup>20</sup>, la Région assure « *la sécurisation* » de ses propres contreparties.

De plus, elle relève que les nouveaux dispositifs prévus (guichets uniques, renforcement des effectifs, actions de formation et de communication, dématérialisation des procédures, ...) s'inscrivent dans le sens d'une plus grande efficacité des interventions<sup>21</sup>.

La Commission note avec satisfaction que le mode de gouvernance partenarial local de la gestion des programmes européens a été adapté, en élargissant la concertation aux représentants du secteur privé et public (dont les E.P.C.I.<sup>22</sup>). Les socioprofessionnels (via le CESER et le C.C.E.E.) seront davantage impliqués par leur participation au Comité Local de Suivi, agissant en comité technique pour les interventions du programme FEDER<sup>23</sup>.

Elle souligne également que non seulement la Cellule tripartite, AGILE<sup>24</sup> (unique en son genre dans l'Union européenne), qui a fait ses preuves, est maintenue mais que ses fonctions seront actualisées et spécialisées, axées sur la mutualisation des missions transversales et l'articulation entre les acteurs.

La Commission note avec intérêt sur le FEDER que « *Le programme offre un cadre stabilisé aux grands projets<sup>25</sup> avec un financement communautaire planifié, mais avec des échéances à respecter au niveau des dates clefs de démarrage opérationnel* »<sup>26</sup>.

Concernant spécifiquement le FSE<sup>27</sup>, le Conseil régional a sollicité une subvention globale et, dans ce cadre, le renforcement des moyens au titre de l'assistance technique. Il souhaiterait s'orienter également vers la mise en place d'un guichet unique spécifique aux opérations relevant de ce programme y compris les opérations relevant du programme national IEJ<sup>28</sup> qui lui seraient confiées en termes d'instruction.

---

<sup>20</sup> Contrats de Plan-État-Région dont la date de démarrage a été décalée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<sup>21</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>22</sup> Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

<sup>23</sup> Rappelons que les CESER et C.C.E.E. sont, pour l'instant, membres de droit du Comité National de Suivi.

<sup>24</sup> Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne.

<sup>25</sup> Nouvelle Route du Littoral, Port de la Pointe des Galets, Aéroport de Gillot, SWAC, projet de déploiement du Très Haut Débit, Unités de valorisation Énergétique pour les déchets.

<sup>26</sup> Cf. page 11 du Projet de Budget primitif pour l'exercice 2015 - Rapports sectoriels.

<sup>27</sup> Fonds Social Européen.

<sup>28</sup> Initiative pour l'Emploi des Jeunes.

### III. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATION RÉGIONALE »

La Commission note que le projet de Budget primitif 2015 de la Région pour ce secteur correspond aux grandes priorités annoncées aux Orientations budgétaires. Il se chiffre à 2,750 M€ en AE/AP et 3,287 M€ en CP<sup>29</sup>.

Elle relève, une nouvelle fois, que les montants affichés ne donnent qu'une vision très partielle des crédits réellement mobilisés. Il devient maintenant primordial (cf. infra) qu'une présentation consolidée, reprenant l'ensemble des actions menées (par secteur, pays, projet et montant), soit enfin réalisée. Celle-ci permettrait de disposer d'une vision globale et transversale du secteur et de mieux valoriser l'action régionale. La Commission rappelle que pour faciliter ce travail, elle avait suggéré un effort de décloisonnement et de mutualisation des services.

A minima, un renvoi, sous forme d'annotations de bas de page, permettrait au lecteur de se référer au rapport sectoriel concerné<sup>30</sup>. Dans la même logique, il conviendrait que chacune des Directions identifie clairement la ligne consacrée à des opérations de coopération.

**Sur le plan bilatéral**, la Commission rappelle que la circulation des personnes est un préalable au développement des échanges. Pour ce faire, elle invite la Collectivité à accentuer ses initiatives en vue de faciliter la délivrance des visas (même dans les pays où des avancées se sont faites) et développer la desserte aérienne pour l'ensemble des destinations prioritaires.

Les entreprises réunionnaises ayant besoin d'accéder aux grands travaux qui se font dans la zone, la Commission souligne, une nouvelle fois, que des mesures pourraient être prises tant en matière de veille (en amont des appels d'offres) que d'aides aux entreprises pour exporter notre savoir-faire. Le réseau de veille et d'échanges d'informations auquel participe NEXA doit pouvoir y contribuer. La mise en place de Réunionnais dans les Ambassades et/ou Consulats des pays cibles pourrait faciliter cette veille.

La Commission relève la montée en puissance du bureau de représentation permanent de la Réunion à Maurice pour 2015 ayant vocation à servir d'interface entre les opérateurs économiques dont ceux touristiques. Cette structure vient en réponse aux attentes de la Commission sur l'implantation de représentations de la Réunion à l'extérieur<sup>31</sup>. Elle soutient donc les démarches entreprises en vue de la création d'Antennes en Chine, Inde et Afrique du Sud. D'une façon générale, dans un contexte actuel de raréfaction des fonds publics, des modalités de partage en vue de mutualiser les moyens seraient potentiellement envisageables avec d'autres collectivités territoriales<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Pour 4 M€ en AE pour 2014 (montant à relativiser du fait de la participation de la Réunion aux Jeux des Iles pour 1 M€).

<sup>30</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2013 – Assemblée plénière du 13 novembre 2012.

<sup>31</sup> Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005.

<sup>32</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 - Assemblée plénière du 3 novembre 2011.

**Sur le plan multilatéral**, la Commission incite la Collectivité à poursuivre ses initiatives d'une part, en vue d'affirmer la présence de la Réunion au sein des organisations régionales (C.O.I., COMESA, SADC)<sup>33</sup> et d'autre part, afin d'obtenir un statut rehaussé en tant que membre associé au sein de l'IORA<sup>34</sup> ; ceci pour une meilleure prise en compte des spécificités réunionnaises.

La Commission constate que la Collectivité œuvre en faveur d'une plus grande internationalisation des entreprises. Ainsi, le PRIE<sup>35</sup>, en cours de finalisation, aura vocation à être intégré dans un schéma plus large de développement économique, d'internationalisation et d'innovation. Elle souhaite être plus informée concernant ce document, voire être associée à son élaboration.

La Commission note que le **POCT**<sup>36</sup> dont la Région est Autorité de gestion, reste l'instrument privilégié de mise en œuvre de la politique régionale des relations internationales et de la coopération régionale. Afin d'optimiser la consommation des crédits alloués, en augmentation substantielle<sup>37</sup> sur la nouvelle programmation européenne, des moyens humains et organisationnels ont été déployés avec la mise en place d'un guichet unique dédié. La Commission rappelle que les dispositions prises dans ce cadre répondent, en partie, à ses préconisations relatives au renforcement des moyens, à la coordination des actions et diverses sources de financement, et à la clarification du rôle des intervenants<sup>38</sup>.

Elle souligne que la Collectivité devra accorder une attention toute particulière aux projets éligibles au financement conjoint FED - FEDER<sup>39</sup>. Pour cela, le nouveau programme européen de coopération, en cours de validation, devra impérativement redéfinir un mode de gouvernance adapté à ces projets (les Comités de pilotage et de suivi du Comité de Concertation ne s'étant pas réunis régulièrement). La Commission du CESER a pris bonne note de l'autorisation obtenue par une autre RUP française, auprès de la Commission européenne, de gérer directement la partie du FED pour sa zone d'intervention. Elle souhaite qu'une telle possibilité soit étudiée pour la Réunion. Elle demande, par ailleurs, à la Collectivité une très grande vigilance en ce qui concerne la concertation en amont de l'élaboration des PIR<sup>40</sup>, donc du FED. La Réunion doit être consultée et participer aux différentes réunions prévues.

La Commission restera très vigilante aux opérations d'évaluation finale du POCT 2007-2013. Elle souhaiterait avoir communication des évaluations annuelles réalisées par la collectivité régionale (avec mention des actions, pays, montants et indicateurs de réalisation et de résultat pour chacun des axes prioritaires identifiés). De même, une évaluation pluriannuelle de l'ensemble des interventions menées dans ce secteur, y compris celles qui font l'objet d'une

---

<sup>33</sup> Commission de l'Océan Indien (C.O.I.), Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (COMESA), Marché Commun d'Afrique Australe (SADC).

<sup>34</sup> Association des États riverains de l'Océan Indien (IORA).

<sup>35</sup> Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises.

<sup>36</sup> Programme Opérationnel de Coopération Territoriale.

<sup>37</sup> De 35 M€ à 63,2 M€ (avec 21,8 M€ pour le volet transnational et 41,4 M€ pour le volet transfrontalier).

<sup>38</sup> Note « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - Bureau du 8 juillet 2005. Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>39</sup> Fonds Européen de Développement – Fonds Européen de Développement Régional.

<sup>40</sup> Programme Indicatif Régional.

délégation de service public (identifiant les sources de financement et services instructeurs concernés), s'avère indispensable pour définir les axes à conforter ou à initier<sup>41</sup>.

Sachant qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue pour travailler sur les indicateurs d'évaluation du nouveau programme européen de coopération pour la période 2014-2020 (ex. POCT 2007-2013), la Commission réitère ses demandes concernant le CRE (cf. supra).

Enfin, face aux nouvelles contraintes communautaires (logique de résultat, approbation du dispositif par le « *pays de la coopération* », ...), la Commission rappelle avec force qu'une coordination structurée, organisée au niveau régional, par la désignation du Conseil régional comme chef de file de la coopération décentralisée, est urgente et de nature à répondre aux besoins de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité. Pour atteindre ses objectifs, la Collectivité se doit de définir un nouveau mode de gouvernance de la coopération régionale et des relations internationales reposant sur une stratégie concertée et partagée, associant les partenaires économiques et sociaux<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>42</sup> Note « *Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien* » - Bureau du 8 juillet 2005.

## « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

Comme aux autres niveaux (européen et national), au plan local la conjoncture en matière économique n'a pas connu d'évolution positive notable en 2014. Ce contexte toujours contraint incite la collectivité régionale, en accord avec son projet de mandature, à poursuivre, voire amplifier, en 2015, ses actions afin de maintenir, développer voire créer les conditions favorables à l'initiative privée et à son développement. Cet engagement trouve sa traduction financière à travers le maintien global des dépenses prévues par la Région Réunion dans son projet de Budget primitif pour 2015. Elles permettront de soutenir le dynamisme certain des acteurs économiques de la Réunion.

La Commission prend acte que :

- les autorisations de programme et d'engagement sont, pour 2015, de 53 645 000 € alors qu'elles étaient de 64 095 000 € en 2014, soit une diminution de 16 %,
- les crédits de paiement sont en léger recul, soit 67 116 398 € (29 450 937 € en fonctionnement et 37 665 461 € en investissement) en 2015 alors qu'ils étaient de 69 888 800 € en 2014.

La Commission regrette, de ce fait, que le Conseil régional ne fasse pas jouer davantage l'effet levier de son intervention pour le développement de la Réunion. Dans ce secteur, en maintenant a minima, le même niveau d'engagement financier, en valeur absolue, qu'en 2014, cela aurait permis de soutenir et développer l'activité économique porteuse d'emplois, permettant d'affirmer encore plus la collectivité régionale dans son rôle de chef de file du développement économique.

Cependant, elle constate que ce recul est compensé par une augmentation des contreparties des fonds européens mobilisables pour la programmation 2014-2020, conduisant ainsi à maintenir un haut niveau d'intervention des fonds publics.

Eu égard à sa compétence d'autorité de gestion du P.O. FEDER 2014-2020, la Commission rappelle l'importance du suivi et d'une bonne évaluation des interventions du Conseil régional<sup>43</sup>. À ce titre, elle note, suite à ses préconisations<sup>44</sup>, que le Conseil régional mènera cette évaluation ex-ante, visant à définir une politique d'aide stratégique sur le territoire. Pour la Commission, cette évaluation doit permettre la mise en œuvre d'actions correctives si nécessaire. Elle demande que le CESER soit associé autant que de besoin à cette démarche évaluative.

---

<sup>43</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014– Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

<sup>44</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

La Commission relève, par ailleurs, que :

- la Région Réunion consacre pour le développement économique :
  - en fonctionnement, 51 % de plus par habitant que la moyenne des régions de métropole,
  - en investissement, 22 % de plus.
- le financement de grands travaux (Nouvelle Route du Littoral et la mise en application du projet de Très Haut Débit) sera de nature à soutenir et à développer les activités économiques et les emplois.

## **I. SECTEUR « ÉCONOMIE GÉNÉRALE »**

Le budget 2015 se décline autour de trois priorités :

- un ensemble d'actions de soutien direct aux entreprises,
- une politique pour un développement de la compétitivité de notre territoire,
- une incitation à l'innovation.

### 1. Une nouvelle dynamique économique

#### *a. Un soutien plus efficient à toutes les entreprises*

La Commission constate pour 2015, le financement d'un certain nombre d'actions visant :

- à un appui renforcé aux entreprises en phase de développement sur des besoins de financement allant de 50 K€ à 250 K€,
- à un soutien plus efficient des créateurs d'entreprises sur des besoins de financement supérieurs à 25 K€,
- au renforcement des aides au financement des entreprises innovantes en amorçage et en création pour couvrir des besoins de financement inférieurs à 250 K€.

Ces actions seront complétées par la poursuite du soutien aux structures de micro-crédit pour l'accompagnement des entreprises. Ces mesures répondent en grande partie aux demandes du CESER<sup>45</sup> concernant un dispositif de soutien aux très petites entreprises, tout au long de leur vie. Cependant, elle souhaite qu'une attention particulière soit portée à leur développement afin qu'elles atteignent la taille critique leur permettant d'aller sur les marchés extérieurs.

La Commission relève que l'accompagnement du réseau d'opérateurs pour soutenir et conseiller les acteurs économiques doit être de nature également à construire une expertise en matière d'anticipation économique. Elle rappelle, en la matière, l'importance des Conventions d'Objectifs et de Moyens qui doivent constituer de véritables outils d'animation économique<sup>46</sup>. Ces conventions doivent, là aussi, être suivies et évaluées sur la base de critères, quantitatifs et qualitatifs, définis préalablement.

---

<sup>45</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>46</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014- Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

### *b. La conquête des marchés extérieurs*

La Commission constate que la création de la Maison de l'export est bien inscrite au Budget primitif de la Région Réunion pour 2015. Elle rappelle que l'objectif de cette structure est de fédérer l'ensemble des acteurs et d'offrir aux entreprises des moyens d'intervention adéquats.

Elle note également qu'en 2015 sera définie, au travers du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises), la stratégie du Conseil régional dans le domaine économique et en matière d'internationalisation. Pour la Commission, ce plan doit être englobé dans un schéma plus large de développement<sup>47</sup>.

En ce qui concerne le soutien au fret, au regard des événements récents, la Commission insiste auprès du Conseil régional pour que des solutions pérennes soient trouvées afin de permettre l'accès des produits agricoles réunionnais aux marchés extérieurs. Cela contribuera localement à la viabilité et la pérennité des activités de production ; et au niveau de la clientèle, témoignera du sérieux des producteurs, signe futur s'il en est, de conquête de nouveaux marchés.

### *c. Un meilleur soutien aux filières prioritaires*

La Commission relève, dans le cadre du soutien à l'agro-alimentaire, la création d'une « *marque qualité* » qui vient, en partie, en réponse à sa préconisation<sup>48</sup>. Elle réaffirme son soutien à toute action qui permettra de promouvoir et de valoriser la qualité de la production réunionnaise. Elle souhaite cependant un soutien de la collectivité régionale pour une meilleure certification et labellisation des produits locaux au plan national.

La Commission se félicite que le Conseil régional, dans le cadre de la refonte des régimes d'aides français proposera un dispositif d'aides spécifiques aux Outre-mer qui formalisera ainsi la **double dimension économique et culturelle** du secteur. De plus, elle rappelle que l'objectif de faire de la Réunion un « *carrefour numérique* »<sup>49</sup> doit rester un enjeu essentiel de la Collectivité.

Pour ce qui est de la pêche et l'aquaculture, la Commission soutient les actions qui visent au développement de la production (petite pêche côtière notamment), à la structuration et à l'accompagnement de la filière. Elle s'associe à l'intervention de la collectivité régionale auprès des instances européennes pour faire reconnaître les spécificités et les problématiques propres au bassin du Sud-Ouest de l'océan Indien et de la Réunion dans le cadre de la future P.C.P.<sup>50</sup> et de son instrument financier (le FEAMP).

---

<sup>47</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>48</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

<sup>49</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États Généraux de l'Outre-Mer – Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

<sup>50</sup> Politique Commune de la Pêche.

*d. Attractivité du territoire et compétitivité du tissu économique local*

La Commission souscrit aux actions proposées dans le cadre de l'exercice 2015 mais restera attentive quant à l'intervention du Conseil régional permettant la création, la modernisation et la dynamisation des zones d'activités économiques sur le territoire réunionnais.

Par ailleurs, concernant les infrastructures de désenclavement (ports et aéroports) qui contribuent à l'ouverture de la Réunion sur le monde, la Commission rappelle que ces dernières doivent répondre à l'objectif d'insertion de l'économie réunionnaise tant dans son contexte régional qu'au-delà. Cela passe, entre autres, par une offre de services de qualité internationale. Elle insiste également pour que le développement tant de ces infrastructures que des zones de développement économique adjacentes soient fait de manière cohérente, et ce, en partenariat tant des collectivités concernées que du monde économique.

La Commission appelle le Conseil régional à la plus grande vigilance quant à l'évolution du contexte international ainsi qu'à la stratégie des compagnies maritimes<sup>51</sup>.

*e. Construire avec les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire une croissance riche en emplois*

« *Grandir, s'agrandir et rayonner* », pour la Commission, ceci pourrait également être appliqué au secteur de l'E.S.S. Elle soutient l'intervention régionale qui vise à accentuer les actions dans ce domaine. Comme elle l'a souligné dans le cadre de son avis sur les Orientations budgétaires 2015<sup>52</sup>, l'E.S.S. doit constituer l'un des piliers de la construction sociétale réunionnaise et être un support de l'innovation sociale.

La Commission demande que, dans le cadre de l'évaluation qui sera menée concernant ces actions, les indicateurs qualitatifs soient particulièrement renseignés compte tenu du champ économique concerné.

## 2. La Réunion, Terre d'Innovation

*a. Encourager l'innovation des entreprises sur le territoire réunionnais*

La Commission, au travers des actions financées par le Conseil régional, relève que 2015 sera une année de pleine mise en œuvre de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3). Elles viseront à renforcer le soutien aux projets individuels et collaboratifs des entreprises en vue de les valoriser. Elles auront également pour but d'accompagner la commercialisation des nouveaux produits au niveau local et à l'export.

Elle insiste pour que l'action favorisant l'émergence d'un cluster dans le domaine maritime soit étendue autant que de besoin à d'autres secteurs d'activités. La Commission est d'avis que le groupement d'entreprises est de nature à dynamiser les synergies et les gains de compétitivité tant en interne, qu'à l'externe.

---

<sup>51</sup> Contribution du C.E.S.R. de la Réunion aux États Généraux de l'Outre-Mer – Assemblée plénière du 3 juillet 2009.

<sup>52</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

## II. SECTEUR « TOURISME »

Hébergement, restauration et loisirs feront l'objet en 2015 d'un engagement de la collectivité régionale dans le cadre des quatre programmes stratégiques suivants :

- un tourisme plus compétitif,
- une destination plus attractive,
- une plus grande efficacité de l'action publique,
- un tourisme innovant.

Si la Commission prend acte que le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion (S.D.A.T.R.) sera réactualisé, elle regrette qu'il ne l'ait pas été plus tôt. Cela aurait donné plus de lisibilité, de cohérence et d'harmonie entre les orientations stratégiques retenues par les différentes institutions et leur déclinaison financière en particulier au travers de la mobilisation des fonds européens.

Elle adhère à l'ensemble des actions concourant à faire de la Réunion une destination de qualité à l'échelle internationale. Même si cela ne se traduit pas forcément en inscription budgétaire, elle insiste pour que leur mise en œuvre soit respectueuse du principe de bonne gouvernance, en particulier d'association des opérateurs privés. Elle estime important pour la collectivité régionale d'associer, de dialoguer et d'échanger constamment avec les opérateurs économiques pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique en matière touristique dans toutes ses composantes<sup>53</sup>.

Par ailleurs, elle souhaite qu'une évaluation régulière soit menée et ce, au regard des objectifs poursuivis et rappelle, là aussi, l'importance des indicateurs qualitatifs.

La Commission se félicite que sa préconisation<sup>54</sup> concernant l'offre de produits pour les clientèles exigeantes, en particulier sud-africaines, chinoises et indiennes, trouve sa traduction au travers du soutien et du développement de nouveaux concepts d'hébergements typés et atypiques (hôtels de charme, écolodges, hébergements insolites, ...). Toutefois, elle insiste pour que l'effort de communication à destination de la clientèle nationale et européenne se poursuive et s'accroisse. Par ailleurs, cette communication doit être adaptée en fonction des cibles parfaitement connues et visées tant au national, qu'à l'international. Elle doit reposer sur une « étude de marché » aux conclusions partagées avec et par l'ensemble de la filière.

Elle note que les Hauts de la Réunion seront intégrés dans un maillage global du territoire en matière de valorisation touristique, avec une déclinaison spécifique en lien avec des critères de développement durable et en référence à l'inscription de la Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

---

<sup>53</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

<sup>54</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

La Commission relève que le budget régional en soutien à l'I.R.T<sup>55</sup> s'élève à 11 175 000 €, dont la moitié sera consacrée aux charges de structure. De manière générale, elle insiste, pour que la collectivité régionale reste vigilante pour que l'action publique reste en soutien et complément de l'intervention privée et non en concurrence.

Elle souhaite que les services de la plate-forme régionale d'information et de réservation dite « *Soubik* » s'orientent vers un site de gestion de contenu ouvert aux professionnels. Ces derniers pourront ainsi la valoriser dans leur propre démarche de communication et commercialisation.

La Commission insiste pour qu'un « *fléchage touristique* » des actions d'aménagement - notamment sur le plan routier (traitement esthétique des abords des routes) – se traduise par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cahier des charges scrupuleusement respecté par l'ensemble des collectivités locales.

### **III. SECTEUR « RECHERCHE ET INNOVATION »**

La Commission soutient les actions financées et constate qu'elles répondent à la préconisation du CESER de faire de la Recherche et de l'Innovation des vecteurs de rayonnement de la Réunion dans le bassin océan Indien et des supports de coopération avec les pays voisins, voire avec ceux plus lointains. La recherche agronomique, la valorisation énergétique des coproduits agricoles, la recherche en biodiversité tropicale et subtropicale, en connaissance des risques naturels et en adaptation au changement climatique, ..., sont autant de domaines qui permettront à la Réunion de se faire connaître et reconnaître comme référence.

Elle regrette, toutefois, que l'effet levier en matière de financement ne soit pas plus et mieux traduit dans le document présenté. De même, en termes de présentation, la Commission aurait souhaité que celle-ci soit faite en cohérence et en déclinaison avec les Domaines d'Activités Stratégiques définis par le Conseil régional. Cela serait de nature à mettre en corrélation les objectifs poursuivis et les moyens déployés pour les atteindre. Enfin, elle déplore que des indicateurs liés à l'emploi et à la formation professionnelle n'apparaissent pas de manière plus claire dans la procédure d'évaluation.

La Commission constate que le programme NETBIOME et les appels à projets successifs qui en ont découlé (ERA-NET NETBIOME et NETBIOME-CSA) connaîtront en 2015 et 2016 leurs dernières années d'existence. La Commission insiste pour que les résultats obtenus dans le cadre de ces appels à projets trouvent une continuité et soient valorisés par ailleurs.

Elle souligne, suite à la modification des règles d'intervention en matière de financement, toute l'attention à apporter à la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs entre la collectivité régionale et les opérateurs publics et privés. En effet, le Conseil régional devra être particulièrement attentif à ce que ces modifications n'entraînent pas des difficultés de trésorerie pour les structures concernées.

---

<sup>55</sup> Ile de la Réunion Tourisme.

En lien avec le secteur du numérique, la Commission insiste<sup>56</sup>, pour que la Culture soit également utilisée comme un domaine où l'innovation et son impact économique soient mieux et plus valorisés.

Elle tient à rappeler tout l'intérêt que porte le CESER au développement de l'innovation sociale et sociétale.

#### **IV. SECTEUR « NUMÉRIQUE ET SYSTÈME D'INFORMATION »**

La Commission tient avant tout à souligner, pour ce secteur, la qualité de la présentation qui lui a été faite.

Elle relève la volonté du Conseil régional d'impliquer et de mobiliser « *grandement* » la Direction « *Numérique et des systèmes d'information* » et ses services, tant dans la mise en œuvre des axes stratégiques que des actions qui en découlent, en interne comme en externe.

La Commission se félicite que les aides aux espaces publics numériques réunionnais ainsi que l'extension du « *WIFI pour tous* » connaissent un tel développement pour l'exercice 2015. Elle attire cependant l'attention du Conseil régional sur le fait qu'initier une telle démarche visant à démocratiser l'accès au numérique, contribue également à augmenter les besoins ainsi que des demandes de services associés de qualité.

De ce fait, elle déplore encore plus que le projet de « *continuité territoriale numérique* » ait été abandonné<sup>57</sup>. De même qu'elle s'interroge sur la capacité à moyen et long termes des câbles actuels à répondre efficacement à la demande croissante. Il apparaît, dès lors, urgent pour la Commission, que le Conseil régional mette tout en œuvre afin d'accélérer la mise en place d'un nouveau câble sous-marin de liaison.

En matière de numérique, la Commission note l'ouverture en Autorisation de Programme de 182 M€ pour le projet Très Haut Débit (T.H.D.).

Elle constate que deux options sont possibles pour la collectivité régionale dans le cadre du projet du déploiement des infrastructures très haut débit sur l'île. En effet, l'intervention d'opérateurs privés permettra à la Collectivité :

- soit de réduire le volume de mobilisation de fonds propres pour le même résultat,
- soit de maintenir l'effort annuel d'investissement public en vue d'aboutir à une livraison anticipée des infrastructures de très haut débit.

Pour sa part, la Commission demande au Conseil régional que tout soit fait afin d'accélérer la livraison des infrastructures et ainsi permettre à tout foyer réunionnais de pouvoir disposer du T.H.D. avant 2026.

---

<sup>56</sup> Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014– Assemblée plénière du 10 décembre 2013.

<sup>57</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

Elle insiste pour qu'une attention particulière soit portée aux besoins des utilisateurs ultimes, que ces derniers soient des particuliers ou des entreprises. Ainsi, en termes de communication, il aurait été opportun que la collectivité régionale fasse apparaître dans le projet du Budget primitif 2015 leur nature afin d'en faire, par une enquête de satisfaction, un suivi qualitatif.

Enfin, elle note que la problématique de l'emploi sera prise en considération dans le cadre de ce projet à travers la cellule « *grands projets* », et ce en collaboration avec Pôle-Emploi. Elle insiste à nouveau sur l'importance du suivi et de l'évaluation surtout dans ses aspects qualitatifs.

## « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE ET DÉPLACEMENTS »

Au préalable, la Commission observe que le projet de Budget primitif pour l'exercice 2015 est en conformité tant avec les orientations de l'actuelle mandature, dont c'est la dernière année, qu'avec celles sur les Orientations budgétaires examinées en octobre dernier. De même que ce budget intègre les nouvelles responsabilités de la Région en matière de fonds européens. Elle relève que la présentation proposée sous forme de synthèse dans ce document permet un meilleur suivi budgétaire des interventions de la collectivité régionale.

### I. SECTEUR « AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ÉNERGIE »

Le montant total des crédits de paiement prévus, en 2015, pour ce secteur s'élève à 70 050 600 € en investissement et à 24 779 000 € en fonctionnement, la Commission regrette l'absence de possibilité de comparaison avec le(s) budget(s) précédent(s).

#### 1. Aménagement et développement local

##### *a. Contribuer à la relance de la commande publique par la réalisation d'équipements de proximité dans les communes*

S'agissant du **plan de relance régional en faveur des communes**, la Commission note que le programme initial est achevé et que le Conseil régional poursuivra, en 2015, ses efforts dans le cadre du suivi des opérations engagées. Ceci se fera en conformité avec les diagnostics des schémas sectoriels locaux (sport, enseignement artistique et salles de diffusion) et aussi avec la préparation des Jeux des Iles. Des conventions cadre seront signées avec les collectivités qui le souhaitent.

Au 31 octobre 2014, 269 M€ ont été engagés et ont généré 469 M€ de travaux. Le montant total des opérations engagées devrait donc, d'ici la fin de l'année 2014, atteindre 300 M€, l'objectif fixé en 2010. Elle se réjouit que soit publié un tableau récapitulatif des subventions attribuées.

##### *b. Mettre en œuvre une politique volontariste à travers les orientations du SAR et élaborer des dispositifs opérationnels en faveur de l'aménagement*

La Commission note que dans le cadre d'une éventuelle révision du SAR<sup>58</sup>, des éléments concourant au S.R.C.E.<sup>59</sup> seront étudiés et approfondis. Elle constate à nouveau<sup>60</sup> que 19 communes et 3 E.P.C.I. n'ont toujours pas procédé à **la mise en compatibilité** de leurs documents de planification et d'aménagement du territoire **avec le SAR de 2011** alors qu'ils disposaient de 3 ans pour le réaliser. En 2015, la collectivité régionale poursuivra l'accompagnement de ces collectivités territoriales pour permettre cette mise en compatibilité.

---

<sup>58</sup> Schéma d'Aménagement Régional.

<sup>59</sup> Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

<sup>60</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015– Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

En ce qui concerne le **dispositif de garantie d'emprunt de logements sociaux**, la Commission reconnaît que le Conseil régional a été réactif et son implication a permis d'éviter une rupture de financement du logement social. La prolongation de ce dispositif jusqu'en 2016 permet ainsi de prendre en compte la programmation L.B.U.<sup>61</sup> 2015 et 2016 et de donner de la visibilité aux bailleurs sociaux et aux acteurs du secteur B.T.P.

Concernant le dispositif d'aide à l'aménagement, la Commission :

- d'une part, si elle prend acte que seul celui concernant les espaces publics structurant des centralités sera maintenu, elle s'interroge sur la faiblesse des montants alloués,
- d'autre part, elle note qu'il sera complété par celui concernant la **réhabilitation** des logements sociaux. Sur ce point, elle souligne la démarche positive de la collectivité régionale qui a consisté à rencontrer les acteurs du secteur du logement social pour définir en commun les modalités d'intervention les plus pertinentes possibles. Elle précise qu'1 M€ investi dans des travaux de réhabilitation de logement génère 25 emplois.

L'ensemble des aménageurs publics ou privés sont conscients que le nombre d'opérations d'aménagement lancées aujourd'hui est nettement insuffisant. Eu égard au contexte financier tendu pour les communes, la Commission insiste sur le fait que le **financement de l'aménagement** est d'une grande importance pour l'avenir de la Réunion. En effet, la collectivité régionale devrait en être un acteur majeur d'intervention, mais ne l'est plus depuis son retrait du financement du FRAFU<sup>62</sup> (12 M€ en 2012, 6 M€ en 2013, 3 M€ en 2014 et 0 en 2015).

S'agissant du **soutien aux outils d'aménagement**, la Commission prend acte :

- de la déclinaison et poursuite des actions tant de l'AGORAH<sup>63</sup> que de la SPLA<sup>64</sup> MARAINA,
- de la décision du Conseil régional de participer à l'augmentation du capital de la SAFER<sup>65</sup> Réunion. Cependant, elle regrette que simultanément à cette recapitalisation, les actionnaires n'aient pas fixé comme condition le lancement d'une réflexion sur les missions de cet organisme dans le contexte actuel.

Concernant les outils d'aménagement fonciers, la Commission s'interroge sur la possibilité de les regrouper compte tenu de la situation de plus en plus imbriquée des différents territoires.

*c. Accompagner les initiatives locales et les projets sur le territoire des Hauts*

La Commission réitère<sup>66</sup> son interrogation sur l'aspect réellement opérationnel de la structure destinée à remplacer le Commissariat à l'Aménagement des Hauts qui avait fait ses preuves et

---

<sup>61</sup> Ligne Budgétaire Unique.

<sup>62</sup> Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain.

<sup>63</sup> Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat.

<sup>64</sup> Société Publique Locale d'Aménagement.

<sup>65</sup> Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

<sup>66</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 - Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

dont on peut regretter la disparition. Elle demande que la mise en place de cette **nouvelle gouvernance partagée** soit réellement effective en 2015.

En ce qui concerne le **programme LEADER**<sup>67</sup>, la Commission relève qu'une évaluation est en cours et que les conclusions de celle-ci lui seront présentées.

Enfin, elle souhaite être informée sur le nouveau dispositif qui sera mis en place et ce en regard de l'intérêt porté par le CESER, en particulier au travers de son rapport sur l'aménagement des mi-pentes<sup>68</sup>.

Pour ce qui est de l'**innovation**, la Commission voit avec satisfaction l'évolution prévue en ce qui concerne la station SEAS-OI<sup>69</sup> (nouveaux capteurs satellitaires, valorisation des travaux, meilleure intégration régionale).

## 2. Énergie et environnement

Le montant total des crédits prévus au Budget primitif 2015 s'élève en crédits de paiement à 16 439 600 € en investissement (14 680 000 € au BP 2014) et à 22 479 000 € en fonctionnement (14 649 262 € au BP 2014). Cette augmentation en fonctionnement s'explique notamment au niveau de la ligne « *emplois verts* » par la prise en compte des besoins pour le renouvellement des chantiers.

La Commission note que les actions s'appuieront en particulier sur les opérations « *île solaire* » et centrales photovoltaïques de la SPL Énergies Réunion ainsi qu'avec une participation à la coopération régionale.

### a. La Réunion, terre d'innovation

#### Énergies renouvelables

La Commission prend acte de la mise en place d'un référentiel technique de pose en 2015 qui aidera grandement les professionnels du secteur.

Elle soutient les initiatives du Conseil régional en matière de **photovoltaïque** (stockage intelligent, éco-conditionnalité des aides, ombrières,...) qui contribueront à ses actions en faveur d'une plus grande indépendance énergétique.

Elle souligne les difficultés liées à la filière **biomasse**. En effet, il est difficile de trouver des opérateurs pour financer les projets, car les investissements sont lourds, tant en études qu'en construction et en fonctionnement.

De plus, compte tenu du coût élevé de la mise en place des unités pédagogiques de méthanisation sur les lycées agricoles de Saint-Joseph et de Saint-Paul, la Commission relève qu'une seule unité devrait être réalisée.

La Commission souhaite que le Conseil régional, acteur majeur dans le domaine des énergies, encourage davantage les réflexions et les recherches sur les nouvelles formes d'énergie pour le

---

<sup>67</sup> Liaison Entre Actions de Développement Economique Rural.

<sup>68</sup> Rapport « *Quel aménagement pour les mi-pentes de la Réunion à l'horizon 2030 ?* » - Assemblée plénière du 19 novembre 2008.

<sup>69</sup> Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellites dans l'Océan Indien.

routier (carburant). Cette mission importante pourrait être confiée à la SPL Énergies Réunion. Par ailleurs, elle s'interroge sur les résultats obtenus par la société Bioalgostral en matière de production de biocarburant extrait de micro-algues.

Concernant le **Programme de Gestion du Risque Inondation**, la Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de poursuivre ses actions dans un ensemble cohérent. Le CESER a souvent interpellé le Conseil régional sur cette problématique tant au regard des risques encourus par la population, qu'en matière d'aménagement du territoire.

### Contribution à la Stratégie réunionnaise pour la biodiversité

La Commission prend acte que les actions inscrites en 2015 se feront dans la continuité de celles faites par le biais de la **S.R.B.**<sup>70</sup>, du **POLI**<sup>71</sup> et de la **S.C.F.H.R.**<sup>72</sup>. Elle note un développement possible de LIFE<sup>73</sup>+, en LIFE+ Forêt sèche dans le cadre des fonds européens.

Concernant les actions poursuivies ou mises en œuvre dans le cadre de **l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité**, la Commission approuve, en particulier, l'aspect recherche scientifique visant à améliorer celle, fondamentale, sur la vie et la migration des cétacés dans l'Ouest de l'océan Indien.

Pour ce qui est de l'inscription de la route des baleines au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, elle rappelle que cette procédure répond à un cahier des charges très strict (cf. Hauts de l'Île) et compte tenu de la présentation faite lors de la Conférence Internationale sur le Tourisme Durable, elle souligne la confusion et la contradiction possibles entre la notion de connaissance et de protection liée à la recherche d'un label patrimoine de l'Humanité et celle d'un développement touristique sur ce thème. Un afflux de touristes sur la route des baleines pouvant conduire à une dégradation de leurs espaces tant de déplacement que « *de mise à bas et de reproduction* ».

#### *b. Une nouvelle dynamique économique*

### Grands équipements structurants d'eau potable

La Commission note la volonté du Conseil régional d'axer ses actions sur la potabilisation de l'eau en partenariat avec l'A.R.S.-O.I.<sup>74</sup> En effet, des équipements structurants, financés dans le cadre du P.O.E. FEDER 2014-2020, permettront ainsi d'améliorer la qualité de l'eau.

### Déchets et cadre de vie

La Commission, si elle est en accord sur la problématique des déchets, rappelle cependant la nécessité d'avoir une vision de coopération régionale en la matière.

---

<sup>70</sup> Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité.

<sup>71</sup> Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives.

<sup>72</sup> Stratégie de Conservation de la Flore et des Habitats de la Réunion.

<sup>73</sup> L'Instrument Financier pour l'Environnement.

<sup>74</sup> Agence Régionale de Santé Océan Indien.

Elle prend par ailleurs acte de l'élaboration d'un schéma directeur de l'économie circulaire qui est une nécessité.

## II. SECTEUR « ROUTES, TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

En **recettes**, la Commission note le maintien, en 2015, des taux de la taxe spéciale de consommation sur les carburants. Le produit de cette taxe est estimé à 208 119 820 €, soit une légère augmentation de 1,03 % par rapport au produit prévisionnel de 2014. La dotation « Région » s'élèverait à 98 188 018 €. La Commission rappelle les propositions faites par le CESER sur ce point<sup>75</sup>.

En **dépenses**, les crédits de paiement s'élèvent en investissement à 420 293 100 € dont 355 400 000 € pour la Nouvelle Route du Littoral (NRL) et en fonctionnement, à 7 270 000 €. S'agissant des autorisations de programme, la Commission note une baisse de 40,8 % par rapport à 2014. Celle-ci s'explique par l'inscription en 2014 d'un projet non phasable, le nouveau franchissement de la Rivière des Galets.

### 1. Routes

La Commission suggère, pour plus de lisibilité, la mise en place d'un tableau synthétique regroupant l'ensemble des opérations routières (hors NRL) permettant de mieux appréhender :

- les lieux des travaux,
- les différenciations entre études, entretien, poursuites de travaux/nouvelles mises en chantier et livraison (avec les dates prévisibles),
- les coûts prévisibles.

Elle réitère sa remarque formulée précédemment<sup>76</sup> sur la nécessité de terminer les travaux aux entrées d'agglomération (Saint-Denis et La Possession) en même temps que ceux de la NRL. Compte tenu de la congestion routière observée aux heures de pointe à ces entrées, il est impératif de synchroniser les livraisons de tous ces chantiers.

Compte tenu des risques encourus pour la réalisation des travaux en mer pour la NRL, la Commission prend acte de la volonté du Conseil régional de mettre en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité des ouvriers sur le chantier.

### 2. Transports et déplacements

La Commission rappelle que l'un des objectifs du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) est d'atteindre une part modale des transports en commun de 15 % à l'horizon 2030. Elle note des résultats encourageants quant à la fréquentation du T.C.S.P.<sup>77</sup> de Saint-Denis

---

<sup>75</sup> Réponse à la saisine du Président de la Région Réunion sur la problématique des carburants - Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

<sup>76</sup> Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2012 – Assemblée plénière du 15 novembre 2011.

<sup>77</sup> Transport en Commun en Site Propre.

(part modale de 10 % alors que la moyenne pour la Réunion est de 6 %). Aussi, elle demande que des efforts conséquents soient mis en œuvre pour atteindre cet objectif de 15 %.

Par ailleurs, elle s'interroge sur le devenir des projets, non cités, **de transport par câble** concernant Saint-Denis. Elle prend acte, pour 2015, de la poursuite :

- des études concernant le **R.R.T.G.**<sup>78</sup> et souhaite une accélération de ce dossier,
- des actions sur les infrastructures concernant le **T.E.E.**<sup>79</sup>,
- de la mise en œuvre du plan vélo.

Cependant, elle regrette les retards pris dans la mise en place effective du Syndicat Mixte des Transports de la Réunion, que le CESER appelle de ses vœux depuis de nombreuses années. Elle souhaite réellement un fonctionnement de cette structure qui doit répondre aux besoins de la population et à la mise en cohérence des diverses actions menées par les collectivités concernées.

Enfin, elle se félicite de la prise en considération des attentes du CESER en matière de signalisation touristique et culturelle.

---

<sup>78</sup> Réseau Régional de Transport Guidé.

<sup>79</sup> Trans Eco Express.

## « ÉDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

Le Budget primitif du secteur, conforme aux Orientations budgétaires, démontre un effort de la Collectivité pour maintenir ses interventions dans le cadre de son projet de mandature. La Commission note que ce budget s'inscrit dans le respect de la trajectoire d'équilibre.

Sur la forme, la Commission salue l'effort de concision dans les présentations sectorielles ainsi que la mise en place de tableaux récapitulatifs des montants totaux consacrés, par dispositifs et par mesures. Toutefois, à l'instar de la présentation faite pour le secteur « *Éducation* », elle rappelle son souhait de disposer au niveau des présentations sectorielles des données chiffrées de l'année n-1 pour mieux appréhender les évolutions.

La Commission relève que la Région aura en 2015 de nouvelles compétences en matière de maintenance informatique des lycées et de formation professionnelle. Tous ces transferts auront encore dans le temps un impact sur les finances de la Collectivité.

La Commission regrette que l'évaluation des dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques, demande récurrente du CESER, ne soit pas systématique et réitère le souhait de son effectivité.

### I. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

Le budget affecté à la formation professionnelle et à l'apprentissage pour l'exercice 2015 s'élève à **92 039 700 €** en crédits de paiement, soit une augmentation de 2,18 % par rapport à 2014.

En ce qui concerne l'apprentissage, la Commission rappelle l'importance de cette voie de formation, qui répond aux besoins des jeunes réunionnais. Elle encourage donc l'effort que la collectivité régionale poursuit (28 026 015 € de crédits de paiement), en particulier d'une part, vis-à-vis de l'Enseignement supérieur et d'autre part, par le biais d'accords-cadres passés avec différents secteurs d'activité. Elle se félicite du maintien de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (I.C.F.) pour toutes les entreprises employeuses d'apprentis, et ce malgré le désengagement de l'État. Elle suggère que le lien soit fait entre l'apprentissage et la politique de la Région, en matière de soutien au développement économique des entreprises des secteurs prioritaires et des démarches de GPEC<sup>80</sup> en cours.

La Commission salue la mise en place de modules préparatoires à l'apprentissage et d'un dispositif de mobilité en la matière. Elle propose que ce dispositif soit également orienté vers les pays de la zone.

Elle note avec satisfaction l'assouplissement des modalités de mobilisation des fonds du programme national Initiative pour l'Emploi des Jeunes (I.E.J.), qui serviront à financer diverses actions notamment en matière d'apprentissage.

---

<sup>80</sup> Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Au niveau de la collecte de la taxe d'apprentissage et de sa répartition, la Commission souhaite que la vigilance soit de afin d'éviter que les grands équilibres et l'offre de formations existantes ne soient trop perturbés.

La Commission propose à la Collectivité de donner plus de lisibilité et d'informations aux différents opérateurs sur les actions qui feront l'objet d'un appel d'offres.

Dès lors, la Commission réaffirme la nécessité de faire fonctionner impérativement les instances régionales de concertation et de coordination, telles que le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

La Commission note la concrétisation en 2015 de l'évolution statutaire de l'AFPAR en S.P.L.<sup>81</sup>, et que la participation des partenaires sociaux ne sera plus qu'à titre consultatif. Elle regrette de ne pas avoir été saisie sur ces modifications structurellement importantes.

La Commission se félicite de la décision du Conseil régional concernant la sensibilisation à l'éco conduite dans toutes les formations relatives à la conduite. Cette mesure répond à l'une des propositions du CESER<sup>82</sup>.

En ce qui concerne le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP), malgré les financements existants, des menaces subsistent sur le maintien du dispositif. Aussi, la Commission persiste-t-elle à rappeler l'impérieuse nécessité pour la collectivité régionale de peser sur les orientations en matière d'enseignement supérieur, au titre de sa compétence renforcée par la loi du 22 juillet 2013 dans la définition du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et des Formations Supérieures.

Ayant été associée précédemment aux travaux liés au Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales<sup>83</sup>, la Commission souhaite l'être aussi dans le cadre du nouveau S.R.F.2S.

Elle prend acte de l'engagement de la Collectivité dans une multitude d'actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficultés.

Par ailleurs, si elle note l'engagement pris en faveur de la GPEC Territoriale et Sectorielle<sup>84</sup>, elle regrette la faiblesse des montants qui y sont consacrés.

Enfin, la Commission félicite la Collectivité pour le travail remarquable mené autour d'un partenariat renforcé pour faire du Salon régional de la Jeunesse le succès qu'il a été cette année. Dans un principe d'amélioration continue, elle suggère de mieux cibler les publics, notamment les lycéens de Terminale.

---

<sup>81</sup> Société Publique Locale.

<sup>82</sup> Réponse à la saisine du Président de la Région Réunion sur la problématique des carburants - Assemblée plénière du 2 juillet 2013.

<sup>83</sup> S.R.F.2S.

<sup>84</sup> Rapport « *La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : de l'outil de prévision à la démarche collective d'anticipation : enjeux et perspectives.* » - Assemblée plénière du 19 novembre 2013.

## II. SECTEUR « ÉDUCATION »

Avec **66 742 300 €** en crédits de paiement, le secteur de l'« Éducation » voit son budget diminué de 15,8 % par rapport à celui de 2014. La Commission constate une baisse notable des crédits affectés aux investissements qui s'explique essentiellement par une plus grande mobilisation des fonds FEDER, qui compléteront les engagements financiers de la Collectivité.

Elle note, qu'au-delà de ces chiffres, l'instance régionale exprime une volonté de maintenir politiquement ses efforts, aussi bien en ce qui concerne ses compétences légales (construction, réhabilitation et maintenance du bâti scolaire), que de sa politique volontariste en faveur de la réussite éducative.

La Commission souhaite une présentation du Schéma directeur des lycées, cartographie des besoins pour les dix prochaines années, qui devrait permettre la création de places nouvelles au plus près des évolutions démographiques.

Par ailleurs, elle note une traduction des propositions déclinées lors des Orientations budgétaires en ce qui concerne la restauration scolaire. En effet, le Conseil régional s'engage dans une politique de promotion de la production locale et d'une alimentation équilibrée. Sur ce dernier point, la Commission se félicite de la prise en considération d'un des éléments de propositions de la Commission « Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances » dans le rapport de CESER intitulé « *Diabète et santé publique à la Réunion : comment transformer un cercle vicieux en un cercle vertueux?...* »<sup>85</sup>.

La Collectivité maintient également son niveau d'intervention pour l'un de ses projets phares : le plan ordinateur portable, qui concerne tant les lycéens que les apprentis. La Commission insiste sur la nécessité de renforcer le travail en amont avec l'Éducation nationale afin de développer l'utilisation pédagogique de cet outil. Une communication plus forte doit être réalisée entre le bénéficiaire et les animateurs dédiés. Elle suggère aussi qu'une présentation des portails utiles, tels que celui de la Cité des métiers, de l'ONISEP ou de l'Agence Réunionnaise de la Jeunesse, se fasse lors de la remise de l'ordinateur. Elle réaffirme que cette démarche contribue à la diminution de la fracture numérique et constitue aussi un soutien à la filière TIC locale. Elle note qu'une évaluation du dispositif a été réalisée et souhaite que celle-ci soit présentée au CESER, conformément à ses demandes.

Plus généralement, elle propose que, dans le cadre de la rédaction du futur C.P.R.D.F.O.P., les signataires réfléchissent à une stratégie du numérique en matière d'éducation.

La Commission constate que, bien que cela ne relève pas de sa compétence, la collectivité régionale agit de façon volontariste pour la mise en œuvre d'un Plan anglais en prenant en charge la rémunération des intervenants au titre de la contrepartie nationale, en complément du Fonds Social Européen. Elle encourage cette action en faveur des élèves de C.M.2 des écoles primaires et réitère sa proposition de la définition d'une véritable politique volontariste, en partenariat avec l'Académie pour l'apprentissage de langues étrangères.

---

<sup>85</sup> Assemblée plénière du 27 mai 2014.

En matière de mobilité éducative, elle propose que les enveloppes budgétaires soient renforcées à la hauteur des projets existants au niveau des établissements. Elle rappelle qu'une culture de la mobilité doit être développée dès le plus jeune âge. Ainsi, un renforcement des moyens alloués aux séjours linguistiques serait de nature à faciliter les mobilités futures et à répondre à l'objectif de la Collectivité d'ouverture sur le monde.

La question des internats a souvent interpellé la Commission. Elle prend note qu'un plan de réhabilitation est en cours et rappelle sa proposition de les ouvrir aux alternants en cas de sous occupation.

La Commission approuve également le travail de rénovation du bâti concernant les M.F.R.<sup>86</sup> Comme annoncé dans les Orientations budgétaires du Conseil régional, les études seront lancées en 2015 en ce qui concerne les M.F.R. du Tampon et de Saint-Pierre. Cependant, elle tient à rappeler le rôle fondamental de ces structures, rôle d'innovation sociale aujourd'hui peu mis en avant.

D'une manière générale, la Commission propose qu'en matière d'éducation, une place plus grande soit accordée à l'Éducation populaire, et aux structures qui disposent d'une expérience, pour ne pas dire d'une expertise, en la matière.

Enfin, la Commission salue la politique volontariste et forte que mène le Conseil régional en matière de recherche et d'innovation. Elle l'encourage à poursuivre sa démarche d'une structuration liant davantage la recherche à l'innovation. Cependant, au-delà de celles émanant de la recherche, la Commission souligne l'importance de tenir compte et d'accompagner les innovations initiées par les porteurs de petits projets et les T.P.E.<sup>87</sup>

### **III. SECTEUR « MOBILITÉ »**

Avec un total de crédits de paiement de **36 881 000 €**, le budget consacré à la « *mobilité* » connaît une forte augmentation, principalement liée à l'augmentation du budget consacré à la continuité territoriale : celui-ci passe de 14 millions d'euros en 2014 à 24 millions d'euros en 2015. Si la Commission ne peut remettre en cause l'action volontariste du Conseil régional sur un dispositif dont le but est de réduire les inégalités de traitement territorial, elle rappelle que la continuité territoriale relève de la responsabilité de l'État, dont c'est la compétence.

Les crédits restent quasiment inchangés aussi bien pour la mobilité éducative que celle liée à la formation. Ces actions seront financées à hauteur de 80 % sur la programmation 2014-2020 pour le P.O. F.S.E.<sup>88</sup> et à 92 % pour l'I.E.J.

La Commission note la mise en ligne effective du portail relatif à l'Agence Réunionnaise de la Jeunesse pour 2015.

---

<sup>86</sup> Maison Familiale Rurale.

<sup>87</sup> Très Petites Entreprises.

<sup>88</sup> Programme Opérationnel - Fonds Social Européen.

Au-delà des actions auxquelles la Commission adhère dans ses différents avis<sup>89</sup>, elle appuie sur le fait que l'accompagnement global du candidat à la mobilité lui permet surtout d'acquérir une véritable autonomie, en se responsabilisant dans la construction de son parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, la Commission note avec satisfaction la reprise par la Collectivité du projet de mise en œuvre d'un Observatoire de la mobilité, permettant au-delà d'un suivi, et d'une évaluation des dispositifs, de mieux appréhender les freins à la mobilité et de trouver les moyens de les lever collectivement. Elle note le rôle du CRIESR, lieu de concertation partenarial, mis en avant par la Collectivité.

#### **IV. SECTEUR « ÉGALITÉ DES CHANCES »**

*Ce secteur, commun aux Commissions «Éducation et Formation professionnelle» et «Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances», a donné lieu à un avis conjoint.*

**Cf. Avis de la Commission «Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances» ci-dessous.**

---

<sup>89</sup> Avis du CESER sur le budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2014 – Assemblée plénière du 10 décembre 2013 et avis sur du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2015 – Assemblée plénière du 15 octobre 2014.

## « AFFAIRES SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES, SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES »

### I. SECTEUR « CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL »

#### 1. CULTURE

Le budget du secteur de la Culture et du Patrimoine culturel s'inscrit dans un contexte encore plus contraint que les années précédentes en raison de la baisse des dotations de l'État.

Pour 2015, il s'élève à **2 000 000 € en investissement (AP)** et à **12 637 100 € en fonctionnement (AE)** contre 3 973 000 € en investissement et 13 734 000 € en fonctionnement pour 2014.

Il accuse donc une diminution de :

- 49 % en investissement,
- 7,99 % en fonctionnement.

La baisse des crédits d'investissement s'explique du fait que la majeure partie du programme de travaux et de réhabilitations a été engagée et pratiquement réalisée sur la période 2011-2014.

S'agissant des crédits de fonctionnement, les diminutions « *à la marge* » opérées sur certaines lignes préservent les dispositifs phares du secteur et ne mettent pas en péril notamment les subventions accordées aux associations culturelles pour la formation et la professionnalisation des acteurs.

Ainsi, ce budget prévisionnel permettra de poursuivre les actions engagées depuis le début de la mandature, qu'il s'agisse de spectacles, ou de structures muséales, de formation et d'équilibrage de l'offre culturelle sur tout le territoire, dans un objectif d'égalité dont la Culture est un vecteur. L'année 2015 ayant été décrétée celle de l'Égalité, les interventions dans ce secteur prennent tout leur sens.

Il autorisera également la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans les schémas réalisés en 2013 et 2014 sur les enseignements artistiques, les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant et le dernier en date relatif à la lecture publique et la littérature réunionnaise.

En totale cohérence avec la priorité donnée en 2015 à l'Égalité, la Commission rappelle la nécessité de mettre en place un « *Pass Musée* » susceptible de favoriser l'égalité d'accès à la culture.

Elle suggère également d'étudier de manière encore plus fine et approfondie la politique tarifaire des structures muséales. Ainsi, concernant la flambante neuve « *Cité du Volcan* », elle fait remarquer que ce magnifique outil prend vie et devient captivant grâce à la visite accompagnée par un guide. Le prix des services de celui-ci (20 €), en sus du coût d'entrée, est-il supportable pour la majorité des familles ?

## 2. PATRIMOINE CULTUREL

Dans ce domaine, la Commission note que le budget proposé s'inscrit dans le droit fil des Orientations budgétaires dont il est une déclinaison financière.

### II. SECTEUR « *SPORT ET VIE ASSOCIATIVE* »

Étant donné le cadre très contraint, le budget du secteur du Sport et de la Vie associative s'élève pour 2015 :

- en investissement, à **500 000 € (AP)**,
- et en fonctionnement à **3 140 000 € (AE)**.

Comparé à 2014, il connaît une forte diminution (-67,74 %) pour ce qui concerne l'investissement (AP de 1 550 000 €) et un fléchissement (-6,55 %) en ce qui concerne le fonctionnement (AE de 3 360 000 €).

Toutefois, le plus gros des investissements a été effectué en 2014. Des subventions d'équipement accordées aux communes de l'île d'un montant de 6 000 000 € et un budget spécifique de 4 000 000 € permettront aux Jeux des Iles de l'océan Indien de se dérouler une nouvelle fois à la Réunion en 2015.

À travers le Plan de Relance Régional, sur la période 2010 à 2014, plus de 90 000 000 € ont d'ailleurs été engagés en faveur des équipements sportifs.

S'agissant du fonctionnement, le budget de 2015 autorisera la mise en œuvre des actions phares de ce secteur et notamment la poursuite des contrats d'objectifs avec les ligues et comités, et la formation.

Pour conclure: la Commission souligne la difficulté de fond à laquelle doit faire face la collectivité régionale qui réside dans le désengagement progressif et continu de l'État. Dans le secteur du Sport, il en est ainsi notamment du CREPS, des Jeux des Iles, ... Elle se demande s'il ne faudrait pas renvoyer l'État à ses responsabilités. En tout cas, il lui paraît nécessaire de reconsidérer l'exercice de définition du budget pour toutes les collectivités en opérant des arbitrages et des choix, voire des priorités.

### III. SECTEUR « *ÉGALITE DES CHANCES* »

*Avis conjoint des Commissions «Éducation et Formation professionnelle» et «Affaires sociales, culturelles, sportives, Solidarité et Égalité des chances»*

Les Commissions notent que le budget prévu pour 2015 dans le secteur de l'Égalité reste modeste mais pratiquement identique. Il s'élève en engagement à **1 504 700 € (AE/AP)** pour 2015 contre un montant de 1 525 000 € en 2014 (AE/AP), soit une diminution de 1,38 %.

Ces crédits permettront de poursuivre en 2015 les actions entreprises précédemment ainsi que les efforts stratégiques déployés pour un décloisonnement des interventions sectorielles en matière d'illettrisme, de décrochage scolaire, d'économie sociale et solidaire et de santé.

Cependant, les Commissions tiennent à souligner leur insatisfaction au regard du dispositif emplois-verts rattaché au secteur de l'Égalité des chances. Ce dispositif vise à soutenir l'économie sociale et solidaire dans le champ de l'environnement et du tourisme tout en contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine de l'île, classé par l'UNESCO grâce à l'entretien des sites touristiques et des milieux naturels. Il représente des objectifs capitaux, des enjeux majeurs (emplois, professionnalisation, structuration d'une filière...) et une enveloppe financière conséquente de plus de 20 000 000 €. Aussi, au-delà d'éléments quantitatifs fournis dans le rapport (8 650 emplois pour 80 associations et 166 chantiers sur la période 2010 à 2014), les Commissions déplorent l'absence de contrôle et de suivi de ce dispositif. Elles en demandent une réelle évaluation à l'instar de celle que la collectivité régionale a entreprise pour la lutte contre l'illettrisme et les cases à lire.

Au titre de la contribution régionale en matière de santé, elles se félicitent de la création de l'Institut Régional de Management en Santé de l'Océan Indien (I.R.M.S.O.I.) dont l'ouverture est prévue au second semestre 2015.